



Fiche de l'Enseignant en Activité Physique Adaptée – Synthèse*

* Voir fiche complète pour plus de détails

LES MISSIONS (exemples de motifs de prescription)

Selon les situations professionnelles, les missions des Enseignants en APA sont très variées. Sans être ni spécifiques, ni exhaustifs, ces exemples permettent d'illustrer les missions générales que ces professionnels peuvent poursuivre dans le secteur sanitaire, médico-social et social. De plus, ces missions peuvent être renseignées par le médecin sur sa prescription d'activité physique adaptée, si celle-ci est destinée à un enseignant en activité physique adaptée :

- ✓ Évaluer les déterminants individuels à la pratique d'activité physique régulière (capacités physiques, motivations, besoins, attentes, ressources, connaissances en lien avec la maladie, ...)
- ✓ Orienter et accompagner les personnes vers une activité physique adaptée à leurs besoins (type, lieux, créneaux, ...)
- ✓ Motiver et rassurer la personne à initier une démarche de changement à l'égard du comportement d'inactivité physique et/ou du comportement sédentaire (entretien motivationnel, entretien éducatif, ...) ; et/ou stimuler la motivation autodéterminée de l'individu pour l'adoption d'un mode de vie actif ;
- ✓ Accompagner les personnes atteintes de maladies chroniques (limitations légères, modérées ou sévères) à initier, reprendre ou maintenir une pratique d'activité physique adaptée de façon encadrée ou en autonomie ;
- ✓ Accompagner les individus par une intervention soutenant le plaisir de pratiquer et la participation sociale (en groupe) afin de favoriser des représentations de soi positives (confiance en soi, estime de soi, etc.) ;
- ✓ Concevoir et animer des interventions dans des perspectives de réadaptation, de prévention santé et/ou d'intégration sociale, par l'activité physique adaptée ;
- ✓ Optimiser la mobilité et la condition physique d'un individu par l'activité physique et sportive adaptée afin de lui permettre de rétablir, maintenir ou améliorer son autonomie et sa qualité de vie.

Remarque : Ces missions générales, quel que soit le secteur d'intervention, ont pour finalité d'avoir un effet sur la santé des individus.

LA FORMATION INITIALE ET CONTINUE

La formation de l'enseignant en activité physique adaptée est une formation universitaire en Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS), spécialisée en Activité Physique Adaptée et Santé (APA-S), de niveau minimum licence 3 (bac+3). Cette formation peut être approfondie par un Master 1 et Master 2, voire un Doctorat (bac+8).

Formations sur lesquelles s'appuient la mise en œuvre de l'intervention APA (STAPS APA-S) dans le cadre de l'accompagnement et de la prise en charge des patients :

1. **Licence STAPS APA-S (en VAE) : formation permettant de disposer des conditions d'encadrement de l'activité physique et sportive contre rémunération fixées par le code du sport et d'exercer comme « Enseignant en Activité Physique Adaptée » ;**
2. Master STAPS APA-S (en VAE), diplôme universitaire APA-S, formation continue APA-S : formations ne permettant pas de disposer des conditions d'encadrement de l'activité physique et sportive contre rémunération fixées par le code du sport.

Note : Il existe d'autres formations complémentaires, parfois intégrées dans la licence STAPS APA-S, accessibles au titre de la formation continue, pouvant bénéficier à la formation de base : PSC1, ETP, entretien motivationnel.



LE MÉTIER

L'enseignant en APA intervient auprès de tout individu dont les aptitudes physiques, psychologiques, ou sociales réduisent la participation individuelle et collective et la capacité à avoir une activité physique*. Il s'adresse de ce fait aux personnes en situation de handicap, aux personnes vivant avec une maladie chronique, aux personnes ayant des difficultés d'insertion sociale et aux personnes supportant les contraintes du vieillissement. Il intervient dans des conditions techniques, matérielles, réglementaires et motivationnelles adaptées à la situation, la sécurité et l'adhésion de l'individu, et ce grâce aux évaluations qu'il met en œuvre avant d'intervenir. Ceci dans un objectif d'optimisation de la condition physique par une réadaptation, un réentraînement, de l'éducation active et préventive et/ou de l'insertion sociale. A ces fins, il travaille à partir des sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS).

** Un cadre législatif (cf. décret n°2016-1990 du 30 septembre 2016 du code de la santé publique et l'instruction interministérielle N°DGS/EA3/DGESIP/DS/ SG/2017/81 du 3 mars 2017) identifie les domaines d'intervention préférentiels des enseignants en activité physique adaptée aux personnes à limitations fonctionnelles modérées à sévères (niveau de limitation le plus haut : cf annexe 4 de l'instruction précitée).*

Remarque : De nombreuses personnes éprouvent des difficultés à débiter une pratique ou à la maintenir (abandon) dues à un contexte de pratique ne répondant pas à leurs besoins spécifiques (qualification de l'encadrement, ambiance de groupe compétitive, ...). En réponse, l'enseignant en APA développe des compétences d'interventions professionnelles spécifiques en s'appuyant sur les sciences de l'éducation, de la pédagogie et du comportement, acquises durant sa formation initiale.

LA DÉONTOLOGIE

Le code de déontologie de l'enseignant en APA est disponible sur : <https://www.sfp-apa.fr/actualites/les-articles/le-code-de-deontologie-de-l-enseignant-en-activite-physique-adaptee-un-nouveau-pas-dans-la-reconnaissance-de-la-profession.html>

LE RÉFÉRENCIEMENT

L'annuaire national de l'enseignant en activité physique adaptée est accessible à tous : (futurs) pratiquants, prescripteurs, autres professionnels de santé et professionnels du sport. La consultation de l'annuaire est libre et gratuite. Les informations sont maintenues à jour. Disponible sur : <https://www.sfp-apa.fr/annuaire/>

LES RESSOURCES DISPONIBLES

1. Le **référentiel d'activité et de compétences** de l'Enseignant en Activité Physique Adaptée (2016) : <https://www.sfp-apa.fr/actualites/les-articles/referentiel-metier-enseignant-apa.html>
2. Le **code de déontologie** de l'enseignant en activité physique adaptée (2018) : <https://www.sfp-apa.fr/actualites/les-articles/le-code-de-deontologie-de-l-enseignant-en-activite-physique-adaptee-un-nouveau-pas-dans-la-reconnaissance-de-la-profession.html>
3. L'**annuaire national** de l'enseignant en activité physique adaptée : <https://www.sfp-apa.fr/annuaire/>
4. Le **site de la « Société Française des Professionnels en Activité Physique Adaptée »** : www.sfp-apa.fr
5. La Fiche du Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) de la **licence** Mention Sciences et techniques des activités physiques et sportives parcours type « Activité Physique Adaptée et Santé » (fiche nationale, 2019) : <http://www.rncp.cncp.gouv.fr/grand-public/visualisationFiche?format=fr&fiche=24540>
6. La Fiche du Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) du **master** Mention Sciences et techniques des activités physiques et sportives parcours type « Activité Physique Adaptée et Santé » (fiche nationale, 2019) : <http://www.rncp.cncp.gouv.fr/grand-public/visualisationFiche?format=fr&fiche=32166>
7. Le site du « Portail de télé-déclaration des éducateurs sportifs » : <https://eaps.sports.gouv.fr/>



SFP-APA

Société Française des Professionnels en Activité Physique Adaptée

AUTRES POINTS QUE VOUS TROUVEREZ DANS LA VERSION COMPLÈTE :

- **LES COMPÉTENCES ;**
- **LE CONGRÈS NATIONAL ;**
- **DÉFINITION** du concept d'« **Activité Physique Adaptée** » (APA) pour la filière STAPS APA-S ;
- **PRÉSENTATION** de la **Société Française des Professionnels en Activité Physique Adaptée (SFP-APA)** (www.sfp-apa.fr).

